

# CONVENTION D'APPLICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTINUUM BAC-3 - BAC+3

Entre les soussignés :

l'académie de Créteil  
représentée par Madame Béatrice GILLE,  
Rectrice de l'académie, Chancelière des universités,

et,

l'Université Paris-Est-Creteil (UPEC), et l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée en préfiguration de la fusion des deux universités  
représentée par son président Luc HITTINGER

et,

L'Université Paris-Est- Marne-la –Vallée (UPEM)  
Représentée par son président Gilles ROUSSEL

et,

le lycée François-Couperin,  
représenté par son Proviseur, Jean-François BOURDON.

## PRÉAMBULE

*Vu le code de l'éducation, article L612 – 3 ;*

*Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi ESR, en particulier son article 33 ;*

*Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;*

*Vu la délibération n°..... du CA du jj/mm/aaaa de l'université ;*

*Vu la délibération n° 14.15/45 du CA du 2 juillet 2015 ;*

*Vu la convention cadre du 16 janvier 2015 signée entre Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil et Mesdames et Messieurs les Président(e)s des universités cristoliennes*

Il a été convenu entre les signataires de mettre en pratique, pour ce qui les concerne, les actions prévues par la convention cadre susnommée avec les modalités suivantes.

## Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention d'application est, dans le respect des directives de la loi ESR, de faciliter les parcours de formation des étudiants entre le lycée François-Couperin et l'Université Paris-Est-Créteil. Elle s'attache à définir de manière opérationnelle les actions prévues, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi. Au-delà de ces actions, les occasions facilitées de rencontres et d'échanges entre les personnels des deux établissements, en particulier des personnels enseignants, seront systématiquement facilités.

## Article 2 : LES FORMATIONS CONCERNÉES ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les formations concernées par la présente convention sont les suivantes :

- les CPGE ECE et ouverture d'une CPGE ECT en partenariat avec l'UPEC à la rentrée 2016 ;

- le BTS Management des unités commerciales (MUC) ;
- la série du baccalauréat S et la spécialité Informatique et sciences du numérique (ISN) et le DUT Informatique ;
- la série L histoire des arts ;
- Au-delà et en fonction des besoins tous les élèves et étudiants du lycée François-Couperin

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par les actions mises en place par la présente convention sont :

## **AXE 1 : CONNAISSANCE MUTUELLE ET PARTAGE D'ENSEIGNEMENTS**

### **CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES :**

- CPGE ECT : classe ouverte en partenariat associant des professeurs de l'UPEC et du lycée François-Couperin.
- CPGE ECE/ECT : Des professeurs de l'UPEC proposeront des conférences aux étudiants de CPGE ECT/ECE.

#### **Des enseignements hebdomadaires et ponctuels partagés pour la CPGE ECT**

Après avis de l'inspection générale d'Économie-gestion, une répartition des enseignements est possible dans les enseignements suivants :

- Management et gestion des entreprises et Économie-droit seraient confiés à un professeur du lycée François-Couperin. Des spécialistes notamment en Droit de l'UPEC pourraient se voir confier des modules spécialisés ;
- Mathématiques qui seraient confiées aux PRAG de l'UPEC (l'IUT de Sénart-Fontainebleau accueille un DUT informatique) ;
- Langues et Culture générale seraient confiés aux professeurs du lycée François-Couperin.
- Dans le cadre de la Convention CPGE/Université, des professeurs de l'UPEC proposeront des conférences aux étudiants de CPGE ECT et ECE sur des parties de programmes communs aux de 1 ère et 2 ème année en Économie et Culture générale et Langues par l'aspect connaissances des pays des langues étudiées.

L'IUT de Fontainebleau-Sénart est en capacité de financer les cours qui seront de sa responsabilité.

#### **Une coordination UPEC-IUT/lycée**

Le professeur d'Économie-gestion affecté au lycée Couperin assurerait la coordination de la CPGE ECT et la commission d'admission associerait des professeurs du lycée François-Couperin et de l'UPEC.

Une convention précisera les modalités de gestion, de coordination et de communication entre le lycée François-Couperin et l'UPEC représentée par le directeur de l'IUT de Fontainebleau-Sénart.

### **BTS MUC**

Le BTS MUC distingué *meilleur BTS MUC de l'académie de Créteil en 2011 et 2013* est encadré par des professeurs qui assurent également des cours à l'IUT de Sénart.

### **LA SÉRIE DU BACCALAURÉAT S SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE (ISN)**

Les professeurs du DUT informatique de l'IUT de Fontainebleau-Sénart interviennent en cours avec le professeur du lycée Couperin responsable de cet enseignement et les élèves sont accueillis en TP à l'IUT.

La spécialité ISN est proposée en TPE de 1 ère S

En projet, un enseignement d'exploration MPS informatique dès la classe de Seconde.

### **LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN SÉRIE L SPÉCIALITÉ HISTOIRE DES ARTS OU EN OPTION FACULTATIVE CINÉMA-AUDIOVISUEL.**

Des professeurs de l'UPEC pourront intervenir et apporter un complément de formation aux élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale au lycée Couperin. Ces élèves pourraient être accueillis pour assister à des cours ou travaux dirigés à l'université en Licence Lettres parcours de communication.

## **AXE 2 : FLUIDITÉ ET SÉCURISATION DES PARCOURS**

### **CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES :**

La double inscription UPEC- Lycée François-Couperin permettrait d'offrir une sécurisation des parcours aux étudiants d'ECT:

- En début de 1<sup>ère</sup> année jusqu'à fin octobre en permettant :
  - à des étudiants de l'IUT de rejoindre la CPGE ECT
  - à des étudiants de CPGE ECT de rejoindre :
    - le DUT Techniques de commercialisation
    - le DUT Gestion des Entreprises et des Administrations
    - le BTS Management des Unités commerciales du lycée

- A l'issue de leurs deux années :

Les étudiants intègrent naturellement une « grande école » de Management. En 10 ans, le nombre d'étudiants dans ces écoles a progressé de 40 %. Depuis 2006, le nombre d'étudiants issus d'un bac technologique (STT-STMG) a augmenté de + 140 % dépassant pour la première fois en 2011 le cap de 1000 étudiants inscrits aux concours et représentent désormais 11% des candidats aux grandes écoles post-prépa.

Selon le site de l'étudiant.fr, « L'un des avantages de la prépa ECT : les débouchés sont assurés. Pour toutes les prépas, il y a au total autant de places que de candidats ».

La CPGE ECT-UPEC-Couperin pourra proposer une offre enrichie de poursuites d'études :

- à l'ESC Troyes qui est déjà liée avec le lycée François-Couperin pour les étudiants d'ECE
- à l'IAE Gustave-Eiffel de Créteil en L3 Gestion de l'entreprise dans le cadre du parcours d'excellence parcours d'excellence qui lie l'IUT de Sénart-Fontainebleau et l'IAE ou en L3 Management international implanté sur le site de Sénart en seine en Marne
- à l'UPEC en L3 Administration et échanges internationaux

### **BTS MUC**

Par la présence d'enseignants partagés entre le BTS Management des unités commerciales (MUC) et l'IUT ; les poursuites d'études suivantes se trouvent fonctionnellement reliées pour les licences suivantes :

- les licences professionnelles : Distribution-Commerce (DISTEC), Management de point de vente (MPV), Ressources humaines (RH), Activités et techniques de communication, E-commerce (MSI), Banque et la Licence : Management du commerce international
- la licence Management de commerce international

### **LA SÉRIE DU BACCALAURÉAT S SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE (ISN)**

Un nombre de places en DUT informatique de l'IUT de Fontainebleau-Sénart est réservé sur APB par la direction de l'IUT.

## **AXE 3 : INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES**

Orientation active

- Dans le cadre des « conférences du jeudi du lycée Couperin », les formations des UFR de l'UPEC présenteront 2 jeudis par an aux élèves de 1 ère et Terminale (au printemps en 1 ère et automne en Terminale) les licences de l'UPEC et notamment les filières sélectives de double licence.
- Un représentant de l'université sera invité chaque année à s'exprimer devant tous les enseignants du collège et du lycée.
- Les formations de commerce et de l'IAE seront invitées à participer à un forum grandes écoles de commerce
- Une intervention des professeurs porteurs des licences et DUT de chimie et de biologie pourrait être une bonne opportunité pour les élèves de seconde. Cette liaison est à construire.
- Les sections européennes anglais et allemand du lycée Couperin et à terme les sections internationales Chinoises et portugaises pourront accueillir des conférences des professeurs enseignants dans les Masters Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Aires anglophones, germanophones.

## AXE 4 : RÉFLEXION SUR LA CARTE DES FORMATIONS

Le Sud Seine et Marne est pauvre en EPCSCP, le taux de poursuite des bacheliers en études supérieures est faible à cause de l'éloignement des sites d'enseignement supérieur et du coût et des difficultés d'accès à des logements étudiants en proche couronne et à Paris.

Au-delà des flux statistiques enregistrés pour répondre à une demande qui ne peut s'exprimer, les deux entités s'engagent dans un projet volontariste de construction d'une offre la plus variée possible de formations supérieures dans une démarche d'égal accès pour tous les bacheliers.

3 types de formations supérieures correspondraient aux besoins des bacheliers du sud Seine et Marne :

- des formations d'excellence avec la CPGE ECT commune UPEC-Couperin
- des DUT scientifiques
- des formations artistiques associées éventuellement au ministère de la culture

## Article 3 : LES ACTIONS PRÉVUES en vie lycéenne et étudiante et offre de formation initiale et continue

Par une mise en commun de leurs locaux (qui sont voisins avec l'IUT) le lycée François-Couperin propose de mettre à disposition des installations sportives et des locaux notamment pendant les vacances scolaires et le samedi. Une convention précisera les conditions d'utilisation.

Les actions déjà engagées :

- Accès aux associations étudiantes des installations sportives
- Partenariats partagés pour les échanges internationaux : Chicago voyage commun pendant les vacances de la Toussaint associant des étudiants de DUT GEA et CPGE ECE. Un partenariat aux bénéfices des 200 élèves qui étudient le Chinois est envisagé.
- Accueil de session du parlement européen des jeunes à l'initiative des lycéens de Couperin dans les locaux de l'IUT
- Salon des formations à l'IUT en partenariat avec le CIO de Fontainebleau et avec le support logistique important du lycée Couperin

Des opportunités de formation :

- La CPGE ECT en partenariat pourrait être un modèle pour d'autres formations initiales.
- L'UPEC et l'IUT pourraient développer des formations continues dans les locaux du lycée François Couperin.

Le lycée Couperin dispose d'un internat de 60 places et l'IUT de Fontainebleau-Sénart des capacités de restauration. Les deux structures sont donc complémentaires pour des actions de formation lors des vacances d'été.

Orientation active : outils de travail

Les deux entités fourniront aux coordonnateurs de discipline du lycée François-Couperin et aux responsables des UFR un annuaire pour faciliter l'information des élèves de toutes les séries de baccalauréat sur les poursuites d'études à l'UPEC et construire des collaborations pédagogiques.

## Article 4 : FLUIDITE DES PARCOURS ET PASSERELLES

Tout étudiant inscrit dans l'une des deux entités se verra proposer une solution de poursuite d'études en cas d'erreur d'orientation ou d'échec précoce (fin octobre).

Pour toutes les formations concernées :  
CPGE ECT ou ECE vers L1 et DUT ou inversement  
BTS MUC vers L1 ou DUT inversement  
CPGE ECT vers BTS, DUT ou L1,

Une commission composée de professeurs de l'UPEC et du lycée Couperin déterminera les modalités d'acceptation : niveau scolaire, entretien personnalisé. Le proviseur et le directeur de l'IUT de Fontainebleau-Sénart, représentant de l'UPEC co-présideront cette commission.

## Article 5 : DOUBLE INSCRIPTION

Conformément à l'article L612-3 du code de l'éducation, les élèves de CPGE du lycée François-Couperin également inscrits en DUT GEA ou licence d'économie-gestion de l'UPEC bénéficieront de tous les services mis à disposition par l'UPEC à leurs étudiants..

L'inscription à l'université est obligatoire pour les étudiants de CPGE. Cette inscription est facultative pour les étudiants de BTS, mais obligatoire pour pouvoir bénéficier des dispositifs passerelle. »

## Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION

Afin d'assurer le suivi de la convention,

le proviseur du lycée Couperin Jean-François BOURDON

et

Antoine METER, directeur de l'IUT de Fontainebleau Sénart

rédigent annuellement un compte-rendu des actions effectivement organisées dans le cadre de la convention et, éventuellement, proposeront des pistes d'amélioration. Ce compte-rendu sera adressé aux signataires de convention et viendra alimenter les travaux de la Commission Académique des Formations Post Bac.

## Article 7 : DURÉE ET MODALITÉ DE RECONDUCTION

La présente convention d'application est signée pour une durée d'un an et tacitement reconductible durant la durée de validité de la convention cadre.

Toute résiliation devra faire l'objet d'un courrier au plus tard fin mai de l'année universitaire précédente.

Fait à ..... en 3 exemplaires originaux le .....

Béatrice GILLE

Le(a) Président(e) de  
l'UPECé

Le président de  
l'UPEM

Le Proviseur du lycée  
François Couperin



Rectrice de l'académie de  
Créteil,  
Chancelière des  
universités

Luc HITTINGER

Gilles ROUSSEL

Jean-François  
BOURDON

Annexe offre de service UPEC

Offre de service		BTS inscrits	CPGE inscrits	Commentaires
Ressources doc	Accès aux BU	X	X	
Services numériques	Accès à l'ENT	X	X	
	Accès aux catalogues documentaires en ligne	X	X	
	Accès à la plateforme d'apprentissage de Langues étrangères (initiation)	X	X	
	Accès à la plateforme MOODLE de la formation	X	X	
	Accès aux options transversales – stage, journée découverte)	X	X	
	Accès à la plateforme Voltaire	X	X	
Certifications	Accès à la plateforme d'apprentissage bureautique C2I	X	X	
	Se présenter à la certification C2I	X	X	
	Se présenter à la certification Voltaire	X	X	
Certifications	Valider un niveau en langues étrangères CLES	X	X	
	Délivrer le DEUG ou la Licence (ou une partie)	X	X	Le jury de L examine le cursus du lycéen et valide totalement ou partiellement le diplôme. (validation des études supérieures - VES)
Passerelles	Faciliter les réorientations de CPGE 1et 2 vers la L			Possibilité d'intégrer une CPGE pour des étudiants de licences
Parcours recherche	Cours – stages en Laboratoire - Interventions de doctorants - TPI			
Conférences	Catalogue d'offres par composante		X	
Séminaires	Stages pendant les congés scolaires		X	
International	Stages à l'étranger - Séjours d'études		X	